

Modification du plan sectoriel de transport des lignes d'électricité (PSE 512) pour la ligne Chippis–Mörel/Filet, détermination du couloir

du 31 octobre 2012

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

La modification du plan sectoriel du 12 avril 2001 (approuvé le 27 juin 2001 et modifié le 6 mars 2009) (nouvelle fiche d'objet 512 pour la ligne Chippis–Mörel/Filet)¹ est approuvée en se basant sur le rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du 11 octobre 2012.

31 octobre 2012 Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Eveline Widmer-Schlumpf
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ La modification du plan sectoriel, inclus le rapport explicatif et le rapport d'examen, ainsi que le plan sectoriel général (PSE) du 27 juin 2001, modifié le 6 mars 2009, est disponible:

- sur internet à l'adresse suivante: www.ofen.admin.ch > Thèmes > Approvisionnement en électricité > Réseaux d'électricité > Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité > Fiche d'objet 512
- ou sur annonce préalable durant les heures de bureau auprès de:
 - Office fédéral de l'énergie (OFEN),
Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen, téléphone 031 322 56 11
 - Office fédéral du développement territorial (ARE),
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, téléphone 031 322 40 60
 - Service cantonal du développement territorial (SDT),
rue des Cèdres 11, bâtiment mutua, 1950 Sion, téléphone 027 606 32 50